APRÈS ART. 27 N° CL344

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

AMENDEMENT

N º CL344

présenté par

M. Mbaye, Mme Krimi, Mme Sarles, Mme Mirallès, Mme O'Petit, M. Testé, M. Zulesi, M. Jolivet, M. Mazars, M. Colas-Roy, M. Terlier, Mme Amadou, Mme Rossi, M. Paluszkiewicz, Mme Gipson, Mme Michel-Brassart, M. Lauzzana et Mme Sylla

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.